

# Fiche de Données de Sécurité DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST



Fiche signalétique du 29/10/2024, 2e édition - révision 6  
Règlement (EU) n° 2020/878

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST  
Code commercial: D6101.999

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Durcisseur.

Utilisateur:

Utilisation professionnelle.

Usages déconseillés :

Toutes autres utilisations.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Producteur: Resene Automotive & Light Industrial Ltd

32 - 50 Vogel Street, Naenae, Wellington, NEW ZEALAND - tel. +6445770500 - e-mail:  
roger.hiini@rali.co.nz

NEW ZEALAND POISON CENTRE tel. +64 800 737363 (24 hours/ 7 days).

Distributeur/Importateur: BOERO BARTOLOMEO S.p.A. - Via Macaggi 19 - 16121 Genova - Tel.  
+39 010 55001 - Fax +39 010 5500305 - CF/P. IVA/REG. IMPRESE DI GENOVA 00267120103

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@prodotti@boero.it

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Boero Bartolomeo S.p.A. - Tel.+39 010 55001  
horaire 9.00-17.00

FRANCE: Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

SWISSE: CSIT - TOX . Tél. 145 (24 h).

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Flam. Liq. 2, H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Acute Tox. 4, H302 Nocif en cas d'ingestion.

Met. Corr. 1, H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Irrit. 2, H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Corr. 1C, H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Carc. 2, H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3, H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

D6101.999/6

Page n. 1 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST



Danger

Mentions de danger:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage et une protection auditive.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P370+P378 En cas d'incendie, utiliser de CO<sub>2</sub> ou de poudre chimique. Ne jamais utiliser d'eau.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

PROF Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Contient

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol  
4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone  
butan-1-ol; n-butanol  
acétone; propan-2-one; propanone

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Les principaux effets secondaires physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement sont conformément énumérés aux sections 9 à 12 de la fiche des données de sécurité

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 60% - < 70% propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

REACH No.: 01-2119457558-25-XXXX, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

>= 10% - < 12.5% 4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone

REACH No.: 01-2119473980-30-XXXX, Numéro Index: 606-004-00-4, CAS: 108-10-1, EC: 203-550-1

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Estimation de la toxicité aiguë, ETA:

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

>= 10% - < 12.5% acétone; propan-2-one; propanone

REACH No.: 01-2119471330-49-XXXX, Numéro Index: 606-001-00-8, CAS: 67-64-1, EC: 200-662-2

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

>= 10% - < 12.5% butan-1-ol; n-butanol

REACH No.: 01-2119484630-38-XXXX, Numéro Index: 603-004-00-6, CAS: 71-36-3, EC: 200-751-6

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

>= 10% - < 12.5% acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...%

REACH No.: 01-2119485924-24-XXXX, CAS: 7664-38-2, EC: 231-633-2

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Limites de concentration spécifiques:

D6101.999/6

Page n. 3 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

C  $\geq$  25%: Skin Corr. 1B H314  
10%  $\leq$  C < 25%: Skin Irrit. 2 H315  
10%  $\leq$  C < 25%: Eye Irrit. 2 H319

---

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

Mesures de protection pour les secouristes

Se référer à la section 8.2 de cette fiche de données de sécurité pour l'EPI requis pour les opérations de premiers secours.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser de CO<sub>2</sub> ou de poudre chimique. Ne jamais utiliser d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser de jets d'eau

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter de respirer les fumées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux pour la lutte contre l'incendie, tels qu'un appareil respiratoire autonome à circuit ouvert (EN 137), une combinaison ignifugée (EN469), des gants ignifugés (EN 659) et des bottes de pompier (HO A29 ou A30).

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les

D6101.999/6

Page n. 4 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

N'entreprendre aucune action impliquant un risque personnel ou sans avoir reçu une formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Ne pas toucher ou marcher sur le produit répandu. Porter un équipement de protection approprié (y compris les équipements de protection individuelle énumérés à la section 8.2 de la présente fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est insuffisante.

Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Suivre les procédures internes appropriées pour le personnel non autorisé à prendre des mesures directes en cas de rejet accidentel.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Évacuer le personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié (voir section 8.2 de cette fiche de données de sécurité). Suivre les procédures internes appropriées pour le personnel autorisé. Isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès. Ventiler les espaces clos avant d'y pénétrer.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Locaux correctement aérés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Éviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

D6101.999/6

Page n. 5 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

Frais et bien aérés.

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
voir la section 1.2

---

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - BEI - URT irr - URT  
i nadraživanje oka (hr); CNS impair - CNS narušiti (hr)

VLE1 - TWA: 999 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

VLE - STEL: 1250 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

HRKGVI - STEL: 1250 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

HRGVI - TWA: 999 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone - CAS: 108-10-1

UE - TWA(8h): 83 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm - STEL: 208 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - STEL: 75 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, dizziness,  
headache

VLE1 - TWA(8h): 83 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

VLE - STEL: 208 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

HRKGVI - STEL: 208 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

HRGVI - TWA: 83 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

UE - TWA(8h): 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

ACGIH - TWA(8h): 250 ppm - STEL: 500 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr,  
CNS impair

HRGVI - TWA: 1210 mg/m<sup>3</sup>, 500 ppm

butan-1-ol; n-butanol - CAS: 71-36-3

ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Remarques: Eye and URT irr

HRKGVI - TWA: 154 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - Remarques: koža

acide phosphonique à ..., acide orthophosphorique à ...% - CAS: 7664-38-2

UE - TWA(8h): 1 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 2 mg/m<sup>3</sup>

ACGIH - TWA(8h): 1 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 3 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: URT, eye and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

Indicateurs Biologiques d'Exposition

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

valeur: 50 mg/L - modérée: Sang - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période  
d'échantillonnage: 1

valeur: 50 mg/L - modérée: Urine - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période  
d'échantillonnage: 1

4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone - CAS: 108-10-1

valeur: 3.5 mg/L - modérée: Urine - Indicateur biologique: 82 - Période d'échantillonnage:  
Non critique

acétone; propan-2-one; propanone - CAS: 67-64-1

valeur: 20 mg/L - modérée: Sang - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période  
d'échantillonnage: 1

D6101.999/6

Page n. 6 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

valeur: 20 1 - modérée: Urine - Indicateur biologique: Acétone dans l'urine - Période d'échantillonnage: 1

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Étant donné que l'utilisation de mesures techniques appropriées doit toujours avoir la priorité sur l'équipement de protection individuelle, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail grâce à une aspiration locale efficace.

Les équipements de protection individuelle doivent porter le marquage CE attestant de leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec un bac à viscères.

Les niveaux d'exposition doivent être maintenus aussi bas que possible afin d'éviter une accumulation importante dans l'organisme. Gérer les équipements de protection individuelle de manière à garantir une protection maximale (par exemple, réduction des délais de remplacement).

#### Protection des yeux:

Utiliser des lunettes protectrices ou un masque protégeant le visage conforme au standard UNI EN 166.

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

#### Protection de la peau:

Des vêtements de protection appropriés pour la protection complète de la peau sont exigés (par exemple des vêtements composés par long manches et pantalon, bottes en caoutchouc, tablier etc.) conforme au standard UNI EN 14325.

#### Protection des mains:

Utiliser des gants étanches conformes au standard UNI EN 374. Les gants en Nitrile donnent une excellente protection. Attention: le temps de pénétration propre aux gants doit être supérieur au temps de contact prévu.

#### Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate: un masque à filtre charbon utilisant un filtre conforme au standard UNI EN 149 ou un masque à filtre poussière conforme au standard UNI EN 140. Des filtres de type A et P peuvent être utilisés.

#### Risques thermiques :

Aucun

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Voir les sections 6 et 13

---

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	de solvant	--	--
Seuil d'odeur :	N. D.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N. D.	--	--
Point d'ébullition ou point	75	--	--

D6101.999/6

Page n. 7 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			
Inflammabilité:	Flam. Liq. 2, H225	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N. D.	--	--
Point éclair:	11 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	11 °C	--	--
Température de décomposition:	N. D.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	<= 20,5 mm <sup>2</sup> /sec (40 °C)	--	--
Viscosité (23°C±0.5°C)	min. - max	--	--
Couronne:		--	--
Vitesse (rpm):		--	--
Hydrosolubilité:	insoluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N. D.	--	--
Pression de vapeur:	5.12	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.8300	--	--
Densité de vapeur relative:	2.3	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Propriétés explosives:	sup (%) 12 - inf (%) 2.1	--	--
Miscibilité:	Non	--	--
Conductibilité:	N. D.	--	--

D6101.999/6

Page n. 8 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

Propriétés comburantes:	N. D.	--	--
Liposolubilité:	N. D.	--	--

---

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse à signaler dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (voir section 7.2)

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (voir section 7.2).

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (voir section 7.2). Toujours tenir les récipients hermétiquement fermés.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des gaz et des vapeurs potentiellement nocifs pour la santé peuvent être libérés par décomposition thermique ou en cas d'incendie.

---

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

##### a) toxicité aiguë

Le produit est classé: Acute Tox. 4 H302

ETAmélange - Orale 5000 mg/kg pc

##### b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315; Skin Corr. 1C H314

##### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### f) cancérogénicité

Le produit est classé: Carc. 2 H351

##### g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

D6101.999/6

Page n. 9 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat = 5840 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 18207.6h

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: lapin = 16.4 ml/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: cutanée - Espèces: lapin Négatif - Remarques: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: lapin Positif - Remarques: OECD 405

4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone - CAS: 108-10-1

a) toxicité aiguë

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

Test: LD50 - Voie: orale - Espèces: Rat = 2080 mg/kg

Test: LD50 - Voie: cutanée - Espèces: lapin > 20 ml/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 2000-4000 ppm - Durée: 4h

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Irritant pour les voies respiratoires

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

Autres informations:

Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.

Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit a la capacité de provoquer, après un seul contact avec la peau, des dommages très importants et irréversibles aux organes.

Un contact de la peau avec des acides corrosifs peut engendrer des douleurs et brûlures, celles-ci peuvent être profonde avec des contours variés et peuvent guérir lentement avec création des cicatrices sur les tissus.

---

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

D6101.999/6

Page n. 10 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9640 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10000 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1800 mg/l - Durée h: 168

4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone - CAS: 108-10-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 179 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 200 mg/l - Durée h: 48

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 146 mg/l - Remarques: 7 d

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - %: 70 - Remarques: 10 d

4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone - CAS: 108-10-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol - CAS: 67-63-0

Test: Kow - Coefficient de partition 0.05 - Remarques: mg/l

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

N.A.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun

---

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Directives 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE.

Code EWC 080111

Ne pas déverser dans les égouts, le sol ou les cours d'eau. Éliminer les résidus de produits et les contenants connexes dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux ou, s'il y a lieu, par l'entremise d'une entreprise autorisée d'élimination des déchets.

---

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 2924

IATA-UN Number: 2924

IMDG-UN Number: 2924

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

D6101.999/6

Page n. 11 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.  
IATA-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.  
IMDG-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3  
No ONU: UN 3469  
ADR - Numéro d'identification du danger : 338  
IATA-Class: 3  
IATA-Label: 3 + 8  
IMDG-Class: 3  
Erg-code: 3CH

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: II  
IATA-Packing group: II  
IMDG-Packing group: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine pollutant: Non  
IMDG-EmS: F-E , S-C

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: 8  
ADR-S.P.: 274  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):

2  
(D/E)

ADR-Limited Quantities: 1 L  
ADR-Excepted Quantities: E2  
IATA-Passenger Aircraft: 352  
IATA-Subsidiary hazards: 8  
IATA-Cargo Aircraft: 363  
IATA-S.P.: A3 A803  
IATA-ERG: 3CH  
IMDG-Subsidiary hazards: 8  
IMDG-Stowage and handling: Category B SW2  
IMDG-Segregation: -

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI N.A.

---

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (EU) n° 2020/878

Dir. 89/391/CEE et subséquents amendements. Dir. 1999/13/CEE et subséquents

D6101.999/6

Page n. 12 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

amendements. Règlement (CE) no 1907/2006 et Règlement (CE) no 830/2015 et subséquents amendements. Règlement (CE) no 1272/2008 et subséquents amendements. International Maritime Dangerous Goods Code, IATA Dangerous Goods Regulation, International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

La restriction 3 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

La restriction 40 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

La restriction 75 n'est pas applicable car le mélange n'entre pas dans le cadre des restrictions décrites dans l'Annexe XVII du Règlement EC N° 1907/2006.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 96/82/CE maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).||Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.||Règlement UE no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement (UE) N. 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).||Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.||Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de Données de Sécurité  
DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Carc. 2	3.6/2	Cancérogénicité, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Paragraphs modified from the previous revision:

- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Met. Corr. 1, H290	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Skin Corr. 1C, H314	Méthode de calcul

D6101.999/6

Page n. 14 de 15

# Fiche de Données de Sécurité

## DUREPOX ETCH PRIMER CATALYST

Carc. 2, H351	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre,  
Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van  
Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

D6101.999/6

Page n. 15 de 15